



Préavis n° 3/11 au Conseil communal

Préavis d'intention portant sur l'Esplanade

Délégué municipal :
- M. René Mamin

Aubonne, le 16 mars 2011/cdu



TABLE DES MATIERES

1. <u>PRESENTATION</u>	3
2. <u>OBJET</u>	3
3. <u>CONCLUSIONS</u>	4



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRESENTATION

Nous rappelons qu'un comité de pilotage (Copil), formé de sept membres, a été constitué pour la transformation du bâtiment de l'Esplanade.

Au terme d'une vingtaine de séances en 18 mois, le résultat des travaux du COPIL a démontré que la rénovation complète demandée par le Conseil communal, répondant à tous les besoins et normes cantonales, porterait sur un coût de CHF 4,9 millions. Ce montant beaucoup trop élevé aux yeux des autorités municipales et de la Cofin a incité la Municipalité à réduire le programme de la rénovation. Au final, les travaux ont abouti à la présentation de cinq variantes lors du Conseil communal du 23 juin 2009. Suite à celle-ci, les conseillers et les membres de la commission des finances ont porté leur choix sur la variante No 4 pour un montant de CHF 3,6 millions. C'est ce projet qui a été soumis à l'enquête publique.

Cette dernière a suscité des oppositions portant notamment sur l'esthétique du projet et son ampleur disproportionnée aux yeux des personnes concernées. Ces oppositions et remarques émanant de la part des citoyens nous conduisent, à l'heure actuelle, dans une impasse.

De plus, un élément important est survenu en cette fin d'hiver. En effet, M. Guillaume Trouillot a annoncé à la Municipalité qu'il désirait remettre le bail à loyer commercial en cours. Pour cela, il a rencontré une personne intéressée à la reprise de l'exploitation du restaurant. Aussi la Municipalité et M. Trouillot sont tombés d'accord pour interrompre le bail en cours au 30 avril 2011. Après discussion avec la Municipalité et le nouveau repreneur, nous vous annonçons que c'est M. Patrick Mathis, restaurateur/cuisinier, qui reprendra les activités de l'Esplanade, dès le 1^{er} mai 2011.

Le projet de M. Mathis est moins ambitieux que celui de M. Trouillot et il a notamment pour but de redonner aux Aubonnois l'envie de s'arrêter à l'Esplanade.

2. OBJET

L'impasse dans laquelle nous placent les opposants au projet soumis à l'enquête publique et le changement inattendu de restaurateur nous conduisent à présenter ce préavis d'intention. Pour une fois, la Municipalité ne sollicite pas à un crédit mais votre position pour définir l'avenir de ce bâtiment. Cet avenir peut se décliner selon les trois options suivantes :

- 1) Vente de l'immeuble.
- 2) Rénovation pour le projet mis à l'enquête publique pour un montant de CHF 3,6 millions.
- 3) Rénovation de l'immeuble dans son enveloppe actuelle pour un montant de CHF 1,8 millions environ.



Le choix de l'une de ces options permettra à la Municipalité de préparer le projet certainement définitif avec la mise en soumission. Ce dernier fera l'objet d'un préavis pour l'obtention du crédit d'ouvrage.

3. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis d'intention n° 3/11 relatif à l'Esplanade,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- décide de l'avenir de ce bâtiment en prenant position pour l'une des trois options suivantes :

1. Vente de l'immeuble ?
2. Rénovation pour CHF 1'800'000.-- de l'immeuble dans son enveloppe actuelle ?
3. Réalisation du projet initial, selon la variante No 4, pour environ CHF 3'600'000.-- ?

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2011.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

P. A. Blanc

J. Mottaz

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 29 mars 2011